



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 SEPTEMBRE 2020**

Public : 2 personnes

L'an deux mil vingt, le 4 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

**Date de convocation : 20 août**

**Présents :** Mme Claudette SORIN, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Florence BOUSSION, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Armelle CLÉMENT, M. Yann PERTHUIS, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Christian DUCHATELLE, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Arnaud CLÉMENT.

**Absents excusés :** Monsieur Philippe GRANADOS qui donne procuration à Madame Claudette SORIN, M. Patrick JULIEN.

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine MAURICE

**Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2020**

Il est approuvé à l'unanimité.

***DÉLIBÉRATIONS :***

**Extension du réseau électrique pour la Ferme des Poulardières**

Madame le Maire expose qu'un projet d'Aménagement pour l'installation de 15 habitations légères de loisirs a été déposé pour la Ferme des Poulardières.

Le SIDELC nous informe qu'une extension de réseau d'environ 58 mètres sera nécessaire pour un coût de 8 770.00 € H.T. (non compris la liaison disjoncteur installation).

Le SIDELC prend à sa charge 40 % du montant de ces travaux ce qui ramène la contribution du demandeur ou de la commune à 5 262.00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Considérant que ce projet amènera des retombées financières sur nos commerces.
- Considérant que ce projet aura des retombées touristiques sur la commune.

➤ **DECIDE de prendre en charge cette participation.**

➤ **La liaison disjoncteur installation sera à la charge du propriétaire.**

**POUR : 11      ABSTENTIONS : 02      CONTRE : 0**

### **Candidatures aux commissions de la Communauté de Communes**

La charte de gouvernance sera adoptée le 14 septembre à la Communauté de Communes.

Les commissions seront déterminées à cette date.

Le sujet est donc reporté à une date ultérieure.

### ***DÉCISIONS DU MAIRE :***

#### **Redevance d'occupation du domaine public orange année 2020**

Considérant qu'il est nécessaire de fixer la redevance du domaine public due par orange à la commune pour l'année 2020.

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996, complétée par le décret d'application n° 2005-1676 du 27.12.2005 article R 20-52, Orange doit déclarer les installations d'infrastructure de télécommunications existantes implantées sur le domaine public routier.

Pour l'année 2020, la redevance est fixée à 1 419.79 €.

#### **Droits de Prémptions Urbains**

Madame le Maire ne préempte pas pour les dossiers suivants :

- Demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 2 juillet 2020 par Maître Samuel CHAUVEAU, Notaire à Saint-Dyé-sur-Loire pour la parcelle appartenant à Monsieur Maxime BLONDEAU cadastré section C 914 situé 1, Rue Creuse.

- Demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 1<sup>er</sup> septembre 2020 par Maître Samuel CHAUVEAU, Notaire à Saint-Dyé-sur-Loire pour la parcelle appartenant à Madame Sophie DELORME cadastré section C 907 situé 5, Rue Creuse.

### ***INFORMATIONS DIVERSES :***

#### **Nomination des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales**

**Sont nommés :**

**Conseillers Municipaux :**

<b>MEMBRE TITULAIRE</b>	<b>MEMBRE SUPPLÉANT</b>
Mme Sandrine MAURICE	Mme Martine ROLANDEAU

### **Délégués de l'Administration :**

<b>MEMBRE TITULAIRE</b>	<b>MEMBRE SUPPLÉANT</b>
M. Gérard VANNIER	Mme Louïsette DUCHATELLE

### **Délégués du Président du Tribunal :**

<b>MEMBRE TITULAIRE</b>	<b>MEMBRE SUPPLÉANT</b>
Mme Annie JACQUIN	Mme Christiane BOUCHARDON

### **Salon de la Saint-Martin**

En raison des contraintes sanitaires, le Salon de la Saint-Martin prévu les 6-7 et 8 novembre est annulé.

### **Barrage**

Les clés du barrage sont exclusivement à l'usage du personnel communal.

### **Rentrée des classes**

Elle s'est très bien passée.

47 élèves à Crouy et 40 à Thoury

Les gestes barrières sont bien respectés.

Mme Armelle CLÉMENT donne le compte-rendu de la réunion du Pays des Châteaux à laquelle elle a assisté.

M. Arnaud CLÉMENT demande s'il reste des masques ?

Il trouve dommage qu'une distribution n'ait pas été faite aux collégiens.

*Il reste des masques, mais ils sont distribués au personnel communal, afin d'être en règle avec la réglementation du travail.*

Madame le Maire informe que l'entreprise ROMELEC viendra le jeudi 10 septembre à 10 h 00 pour effectuer un devis d'éclairage pour la Rue du Stade.

Elle demande d'ailleurs aux conseillers municipaux de réfléchir aux investissements qu'ils souhaiteraient pour 2021.

### **Prochain conseil municipal prévu le 16 octobre à 20 h 00**

La séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance  
Mme Sandrine MAURICE

Le Maire  
Mme Claudette SORIN